



Compte rendu du CTPD **du 27/09/2010**

Ce CTPD était initialement convoqué le 21 septembre. A la veille de la grande journée d'action du 23 septembre, la CGT Finances Publiques et SNUI/SUD ont décidé de boycotter cette première convocation.

Nous avons lu notre déclaration liminaire dont vous trouverez la copie ci-jointe. Comme d'habitude, aucune réponse du Président du CTPD sur des sujets « nationaux ».

Ce CTPD était donc reconvoqué le 27 septembre; compte tenu des sujets importants qui étaient à l'ordre du jour, nous avons décidé d'y siéger. (FO était absent).

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du CTPD du 25/06/2010
- Bilan de la campagne IR 2010
- Règlements intérieurs des SIP de Vannes et Lorient
- Point d'étape budgétaire
- Bilan du CSP des agents
- Bilan de la notation 2009
- Questions diverses

BILAN DE LA CAMPAGNE IMPOT SUR LE REVENU 2010

La Direction a présenté un bilan « satisfaisant » du déroulement de la campagne, éloigné de la réalité du terrain. Nous avons interpellé la direction sur les difficultés rencontrées par les agents.

La note de synthèse évoque une appréciation « nuancée » des agents, nous pensons que le mot est faible. Dans certains services en effet, le climat a été tendu.

Et sur Vannes, la campagne s'est déroulée dans un contexte de mise en place des SIP avec les déménagements de services.

Nous avons interrogé les collègues qui ont participé à la campagne. Ils nous transmis les observations suivantes:

- La saisie des déclarations par plusieurs services: il s'agit de palier le manque d'emplois dans les secteurs d'assiette afin de remplir la mission dans les délais.
- La fin de la campagne de télédéclaration (24 juin cette année) pose énormément de problème dans les services. Les contribuables continuent à s'adresser aux secteurs pendant la saisie (renseignements, vérification...). Selon la direction, cette date ne sera vraisemblablement pas modifiée à l'avenir. La Direction Générale a créé trois groupes en fonction des numéros de département pour fixer ces dates. Le Morbihan se trouve dans le troisième groupe et donc à la fin !
- Le délai de saisie conséquent au calendrier de la DPR est beaucoup trop resserré.

De plus, le nombre de déclarations conformes serait faible. La Direction ne nous a pas communiqué le pourcentage. Elle nous a informé que ce nombre est faible en raison de la saisie des RIB. Nous considérons que la DPR ne sert à rien si ce n'est à supprimer des emplois sur d'hypothétiques gains de productivité surévalués par la Direction Générale.

Cette course à la saisie génère, de plus, une augmentation importante du **contentieux**.

·Le système informatique n'est pas bloquant en cas d'erreur de saisie du contribuable. Nous avons, à cette occasion, regretté que cela se produise pour l'ensemble des procédures de télédéclaration entraînant une augmentation des charges de travail dans les services.

Les collègues ont saisi les RIB fournis par les contribuables pensant qu'il existait un lien d'ILIAD vers les applications de la filière Gestion Publique : eh bien non ! Aucun circuit n'est prévu pour la transmission des RIB !

Nous avons dénoncé **les pressions** exercées (sur les congés, sur la saisie...) par certains chefs de service afin de satisfaire les indicateurs. Le directeur affirme que les indicateurs ne sont pas une fin en soi, la qualité du travail est importante.

Concernant les congés: l'objectif est de saisir un maximum de déclarations donc les chefs de service doivent restreindre la liberté des agents, M. BOURIANE en assume l'entière responsabilité. Nous avons dénoncé cette position car cela peut aboutir à une dérive; la pression est croissante sur les agents et les suppressions d'emplois se poursuivent, va-t-on un jour imposer leurs jours de congés aux agents?!

Sur le niveau de l'emploi dans le département, nous avons demandé au Directeur s'il considérait que le Morbihan

avait les emplois suffisants pour fonctionner et s'il en réclamait. Il n'a pas vraiment répondu mais a déclaré que « les combats perdus d'avance, je ne les mène pas ». Pour sa part, la CGT Finances Publiques continuera à défendre l'emploi et luttera contre les suppressions.

L'envoi d'un seul exemplaire de la déclaration pose des difficultés aux contribuables. Il est courant qu'ils réclament une copie de leur déclaration. Il s'agit d'une mesure d'écoresponsabilisation, qui comme par hasard permet de faire des économies.

La saisie au fil de l'eau désresponsabilise les collègues. Pour la direction, cela permet de fluidifier la saisie. L'impact des absences est ainsi diminué. Sans la saisie au fil de l'eau, la Direction affirme qu'il y aurait vraiment un risque pour les congés des collègues.

C'est encore une fois le problème de l'emploi qui est posé!

A noter également que les journées entières passées à saisir les déclarations augmentent les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Les agents réclament plus de temps, plus d'effectifs et moins de pression pour pouvoir effectuer un travail de qualité. Le travail doit avoir un sens.

Nous avons également demandé des éclaircissements sur l'attribution de la prime de campagne. Le Directeur est pour sa suppression pure et simple mais...il la maintiendra. L'enveloppe est la même dans toutes les Directions mais sa répartition peut être différente. Dans le Morbihan, c'est le choix du saupoudrage qui a été fait (un tout petit peu pour tout le monde).

Enfin, les chiffres de fréquentations ne sont pas fiables dans la mesure où le logiciel SIRIUS n'a pas été systématiquement servi (pas le temps,

méconnaissance de l'outil...).

La réussite de cette campagne IR tient beaucoup au degré exceptionnel de conscience professionnelle des agents. Combien de temps cela peut-il durer?

Les moyens alloués ne permettent pas de rendre le meilleur service public aux contribuables et le calendrier dégrade les conditions d'exercice des missions et les conditions de vie au travail des agents.

Nous avons demandé si le rapprochement CDI/CDIF était d'actualité dans le département: M. BOURIANE nous a clairement répondu NON. Si cela se fait, ce sera après son départ, c'est à dire après 2012. Cependant, des études sont

en cours pour examiner les possibilités de déménager le CDIF de L'Orientis à l'Hôtel des Finances.

Il semblerait que si le rapprochement se fait, il serait différent de celui qu'ont connu Auray, Ploërmel et Pontivy d'après les « bruits de couloirs » qui circulent.

M. BOURIANE a déclaré qu'il était attaché aux métiers et que la polyvalence a ses limites. Cela veut-il dire que ce ne serait plus une fusion globale mais qu'il pourrait y avoir des secteurs fonciers à côté des secteurs d'assiette? A suivre de près, mais pour l'instant, le projet est enterré.

Nous avons donc proposé la fin des CDI/CDIF dans le département, si les agents le souhaitent. La Direction n'est pas d'accord, « il ne faut pas demander l'impossible »!

REGLEMENTS INTERIEURS DES SIP LORIENT et VANNES

Suite à la mise en place des SIP, les agents ont voté sur un choix d'horaires variables et la mise en place de règlements intérieurs. Sur les horaires variables, pas d'observations particulières.

Sur le règlement intérieur, la CGT est intervenue sur 2 points importants:

> les autorisations d'absence

Elles nous paraissent présentées de façon restrictive. Nous avons demandé que la référence à la note du 6 mars 2009 soit stipulée, les autorisations d'absence y sont effet plus détaillées (ex: Arbre de Noël, etc.).

> les délais de route

Les agents nous ont demandé d'intervenir concernant les formations professionnelles qui se déroulent sur la ½ journée en dehors de leur lieu de résidence (exemple: agent travaillant à Pontivy et formation sur Vannes). Ce ne sera pas inscrit dans le règlement intérieur **mais le Président nous a confirmé que le délai de route pourra être ajouté à la ½ journée de travail. Votre chef de service ne peut donc vous le refuser, vous pourrez faire référence au compte rendu administratif de ce CTPD pour l'exiger (les chefs de service seront également avertis de cette disposition), cette décision est le résultat de l'intervention de la CGT.**

Nous joignons à ce compte-rendu la note DGFIP du 6 mars 2009 qui détaille les autorisations d'absence dans les services fusionnés.

Vote: Pour CGT, Snui/Sud, CFDT.

* Point d'étape budgétaire

Les documents de CTPD sont à votre disposition si souhaitez les consulter.

L'exécution des dépenses en cours nous a été présentée. A noter, rigueur oblige, que la réserve obligatoire de 2% sur la DGF sera reprise par la Centrale: 94 959€ de moins pour le département et l'amélioration des conditions de vie au travail de ses agents!

*Bilan du CSP des agents

Pas d'observations concernant la filière fiscale où les contrôles se font correctement, il n'a été relevé aucun manquement déontologique. Au total, 703 agents contrôlés (sur 3 ans), tous grades confondus, seules 6 demandes de justificatifs ont été réclamées.

Seuls les manquements déontologiques remontent à la Direction Générale centrale.

Les agents de la filière gestion publique seront, à l'avenir, contrôlés de la même façon que les agents de la filière fiscale sur les dépôts de déclarations et le CSP.

Le Président a rappelé que les agents devaient bénéficier du même traitement que les contribuables, ni plus ni moins. A surveiller donc....

BILAN DE LA NOTATION 2010 (gestion 2009)

La Direction nous a fourni plusieurs tableaux que nous tenons à votre disposition.

Nous avons rappelé nos revendications en matière de notation dans notre déclaration liminaire.

La CGT Finances Publiques se prononce contre tout système d'évaluation-notation tel que mis en place par le décret du 29 avril 2002, aggravé par le décret du 17 septembre 2007. Nous revendiquons un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle exercée dans un contexte défini. Nous nous opposons à toutes les formes de rémunération liées au mérite (PFR: prime de fonctions et de résultats).

Concernant la filière fiscale, nous constatons que les remarques que nous avons formulées concernant la notation des agents à temps partiel ont été

partiellement prises en compte. L'attribution de +0,02 a augmenté, par contre l'écart avec les agents à temps plein est toujours légèrement défavorable concernant l'attribution des +0,06.

Concernant la filière gestion publique, nous n'avons pas d'éléments sur les agents exerçant à temps partiel. Nous avons réclamé ces tableaux pour le prochain bilan. A noter le faible nombre d'appels en CAP et une utilisation important du **+0,01** considérée comme une note d'encouragement! Nous savons tous que cette note ne sert à rien puisqu'elle n'attribue aucune réduction d'ancienneté.

Nous avons déploré qu'aucune majoration de +0,06 ne soit mise en réserve pour les appels en CAP, cela permettrait pourtant de « rattraper » certains collègues oubliés lors de la notation.

QUESTIONS DIVERSES

-Avenir de la taxe d'urbanisme(RTU):

Le logiciel est obsolète et des améliorations ne sont pas prévues. Il est régulièrement en panne depuis le mois de mai, les chèques s'entassent, les contribuables râlent et les collectivités locales ne vont pas tarder à le faire également.

Ce qui est certain également, c'est que si la situation ne s'améliore pas, ce sont les agents qui vont péter les plombs!

La Direction n'a pas connaissance d'un changement de mode de gestion de cette taxe (pas d'adossement à la taxe foncière).

-Document Unique et recensement des risques professionnels:

Nous avons dénoncé la manière dont *certain*s chefs de service opèrent le recensement des risques professionnels dans le cadre de la mise à jour du Document Unique (d'autres l'ont très bien fait).

Ils se contentent d'un simple mail et demandent une réponse dans un délai réduit. Il faut provoquer une réunion dans chaque service, prendre le temps d'expliquer ce qu'est le D.U. et ensuite recenser les risques professionnels. La Direction va faire remonter auprès des chefs de service **nos observations**, nous avons également prévu d'intervenir en CHS (réunion du 29/9).

-Réorganisation de la division des Professionnels

Nous avons évoqué un problème sur la forme, sur la manière dont se sont passées les choses en plein été et sans information des agents concernés.

Le Directeur a regretté le manque de concertation et a dit « qu'il ferait mieux la prochaine fois ». Cette organisation aurait dû exister à la mise en place de la DLU, il aurait fallu tout de suite séparer le contrôle fiscal de la division des professionnels.

Cependant, le nouveau responsable du pôle fiscal (M. LAVOUE) a repris les choses en main et les agents seront consultés, la réflexion se poursuit jusqu'au 15 octobre.

Compte-tenu de l'importance de cette restructuration, nous souhaitons que ce sujet soit évoqué en CTPD car il pose aussi, à notre sens, un **problème de fond**: le contentieux et le contrôle fiscal sont sous l'autorité du même responsable.

Vos représentants CGT Finances Publiques en CTPD

Marie Annick MAIGNAN (Trésorerie AURAY)

Christophe RISSEL (SIE LORIENT NORD)

Anouk LE CLOREC (DIRECTION VANNES)

Loïc SPEGAGNE (CADASTRE PONTIVY)

Ludovic GUIBOUD (SIP VANNES GOLFE, expert)

DECLARATION LIMINAIRE **AU CTPD DU 27/09/2010**

Monsieur le Président,

Nous sommes au lendemain des énormes journées de grèves et de manifestations du 7 et du 23 septembre. Ni les médias, ni le gouvernement pas plus que le MEDEF ne peuvent contester la puissance de ces mobilisations.

Avec des millions de grévistes et de manifestants, en plus grand nombre encore que le 24 juin dernier, les rues ont raisonné de la colère populaire et des exigences revendicatives de millions de salariés. Ils récusent le projet de loi gouvernemental sur les retraites, exigent son retrait et la mise en œuvre de mesures qui confortent et améliorent ce droit comme le permettent les propositions avancées par la CGT.

A la DGFIP, les agents se sont mobilisés par dizaine de milliers. Ils ont été massivement et activement présents dans la grève et les manifestations au côté des autres salariés. Partout, ils ont porté leurs revendications en toute conscience du lien à opérer entre le dossier « retraites » et les questions de salaire, de l'emploi, des missions, des conditions de vie au travail ... tous sujets sur lesquels le gouvernement a décidé de clouer les fonctionnaires au pilori.

La mobilisation des personnels de la DGFIP doit être entendue de manière urgente par la DG! Ce n'est pas une formule de style.

Nous avons décidé de ne pas participer à la première convocation de ce CTP prévu le 21/09/2010 donnant la priorité à la préparation de l'action du 23 septembre. Nous siégeons aujourd'hui car des thèmes importants pour les agents sont à l'ordre du jour: le bilan de la campagne IR et le bilan de la notation (à notre demande d'ailleurs).

Concernant la campagne IR : nous avons interrogé les collègues concernés. Leur appréciation s'avère plus que « nuancée ». Nous y reviendrons plus en détail lors de l'examen de cette question.

Sur le bilan de notation: nous constatons que les remarques que nous avons formulées l'année dernière pour la notation des agents à temps partiel ont été partiellement prises en compte, tout du moins pour la filière fiscale (nous ne disposons pas des mêmes éléments pour la filière gestion publique).

Par ailleurs, nous tenons à dénoncer la tentative de passage en force de la Direction générale lors des récentes discussions sur les règles de gestion dans le cadre de la fusion. Contrairement à son engagement, il semblerait que la note chiffrée qui peut être maintenue y compris dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires serait écartée. C'est inacceptable.

La CGT Finances publiques se prononce contre tout système d'évaluation – notation tel que mis en place par le décret du 29 avril 2002 aggravé par le décret du 17 septembre 2007. Nous revendiquons un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle exercée dans un contexte défini. Nous nous opposons à toutes les formes de rémunération liées au mérite et/ou à l'instar de ce que l'administration propose avec la PFR (prime de fonction et de résultats).

Pour conclure, nous exigeons que la demande d'ouverture de négociations au niveau des Finances Publiques faite par nos organisations syndicales nationales soit satisfaite par la Direction générale. Le niveau de mobilisation particulièrement exceptionnel à la DGFIP valide pleinement cette exigence.

De même, le gouvernement doit entendre nos revendications en matière de retraite et ouvrir d'urgence de véritables négociations au lieu d'afficher son mépris en minorant la réalité du rejet majoritaire de cette réforme.

